Image not found or type unknown

Convention divorce donation art 265-1

Par **Azorette**, le **29/05/2021** à **08:21**

Construction pendant mariage (communaute) d une maison sur mon terrain =bien propre. La maison qui est , bien propre subit un incendie. Mon conjoint, et la banque , me font signer un document pour me desister a son bénéfice car c est son compte qui alimente le credit (considéré comme valant donation) . Divorce en cours depuis plus de 5 ans . L indemnite n est pas versée par l assurance qui veut un jugement ou accord des parties) . La convention de divorce par avocat peut elle prévoir que monsieur renonce à cette donation qui est d ordre public ???

[quote]
les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!

[/quote]

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés